



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI, 18 AOÛT 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 18 août 2014, à 16 h 45, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur André Lamy (siège n° 1), monsieur Jean-Pierre Gélinas (siège n° 2), monsieur Charles Fréchette (siège n° 3), madame Françoise Hogue Plante (siège n° 4), monsieur Gilles A. Lessard (siège n° 5) et madame Murielle Bergeron Milette (siège n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de monsieur Yvon Deshaies, maire.

Était aussi présente : M^e Sonia Desaulniers, directrice générale et greffière adjointe

La greffière adjointe fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 18 août 2014, tous les membres du conseil municipal ont signé la renonciation à l'avis de convocation annexée au présent procès-verbal et qu'ils ont considéré les sujets suivants :

Prière

- 1° Approbation de l'ordre du jour; (2014-370)
- 2° Avis de motion – Amendement au règlement numéro 565 amendant le règlement numéro 491 sur le stationnement lors du Festival de la galette de Louiseville
- 3° Avis de motion – Règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises

Clôture de la séance à 16 h 55

En foi de quoi, j'ai signé à Louiseville
Ce 18^e jour du mois d'août 2014

M^e Sonia Desaulniers
Greffière adjointe

2014-370

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi 18 août 2014 à 16 h 45 tel qu'il a été présenté.



2014-371

**AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 565
AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 491 SUR LE STATIONNEMENT
LORS DU FESTIVAL DE LA GALETTE DE LOUISEVILLE**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Jean-Pierre Gélinas qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un amendement au Règlement numéro 565 amendant le règlement numéro 491 sur le stationnement lors du Festival de la galette de Louiseville.

2014-372

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE
SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES POUR CERTAINES ENTREPRISES**

AVIS DE MOTION est donné par madame Françoise Hogue Plante qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est levée à 16 h 55.

YVON DESHAIES
MAIRE

SONIA DESAULNIERS
GREFFIÈRE ADJOINTE